

OK

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2024



Le dix-huit janvier deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

**Présents** : Bernard Riant, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin

**Absents excusés** : Véronique Pierron (pouvoir à Martine Chevallier), Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Alexandre Fish (pouvoir à François Beaulieu), Marion Girardot (pouvoir à Jean-Michel Guyot)

**Secrétaire de Séance** : Jérôme Brihaye

Conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

### **I -/ Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023 et celui du 3 janvier 2024 sont adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.

### **II -/ Compte rendu des commissions**

#### **Commission Enfance**

*Rapporteur : Martine Chevallier*

#### **Aide au financement du personnel**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Caisse d'Allocations Familiales finance la pause méridienne périscolaire dans son intégralité.

Le nombre d'heures pour l'année 2023 sera donc revu à la hausse lors de la déclaration définitive effectuée en février 2024, soit 0h45min/jour de présence/enfant en plus.

La Mairie de Vallan intégrera également cette modification lorsqu'elle adressera à la CAF la déclaration prévisionnelle 2024.

### **Convention Territoriale Globale (CTG)**

Afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF concernant le fonctionnement du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire, la Mairie de Vallan a signé avec la CAF une convention territoriale globale. (CTG) qui sera effective du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Une déclaration des heures effectuées pour l'année 2023 sera envoyée début février 2024 pour le calcul de nos droits. Le montant de la CTG 2023 sera perçu en 2024.

### **Goûter**

Suite à la demande de certains parents d'élèves de diversifier le goûter offert aux enfants fréquentant la garderie le soir et/ou le centre de loisirs, la Mairie de Vallan a contacté Api restauration afin d'effectuer les changements nécessaires.

A ce jour, il est constaté une plus grande variété des goûters proposés aux enfants. (yaourts, fruits, compotes, flans, gâteaux secs...).

Ce changement n'a engendré aucune modification tarifaire (0,42 euros TTC / goûter).

### **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Joël NAIN*

La Commission s'est réunie le lundi 8 janvier 2024 à 18H30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Christophe DELINGETTE, Dany MOINE, Joël NAIN, Jérôme BRIHAYE

Absente : Mme GIRARDOT

Absent excusé : M. FISH Alexandre

### **Plantation :**

La Commission propose l'achat de 12 arbustes à fleurs pour une somme de 108,30 euros TTC.

Ces arbustes seront plantés le long du terrain de tennis.

La Commission propose de remplacer 8 arbres morts dans le lotissement des Brivaux 2 pour un montant de 411,40 euros.

Les deux propositions sont acceptées par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal suggère de décaler la plantation des nouveaux arbres à l'automne.

### **Elagage :**

Des devis ont été demandés en vue de l'élagage de différents arbres sur la commune. Deux entreprises ont envoyé leur devis.

Le devis de l'entreprise RAPIN MARC ESPACES VERTS s'élève à 3151 euros HT, celui de l'entreprise ROLAND PAYSAGE s'élève à 3300 euros HT.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise RAPIN MARC ESPACES VERTS pour les divers travaux à effectuer.

### **Villes et Villages Fleuris de l'Yonne**

Après l'obtention de notre 1<sup>ère</sup> fleur, nous avons reçu un panneau officiel de cette distinction.

La Commission Environnement a décidé d'installer 2 panneaux le long de la RN 151, l'un à l'entrée NORD de VALLAN et l'autre à l'entrée SUD.

La Commission propose donc l'achat d'un second panneau Villes et Villages Fleuris (1 fleur) ainsi qu'un poteau avec colliers pour le fixer.

Suite à la suppression d'un panneau de direction indiquant les directions de CHEVANNES et ESCAMPS, un poteau avec colliers sera récupéré et pourra donc être réutilisé.

#### **Commission Travaux – Voirie - Bâtiments**

*Rapporteur : Philippe DEVIN*

L'entreprise CESCHIN est intervenue sur le cours de terrain de tennis.

Une plaque a été changée au fond du terrain à droite. Le soulèvement de la précédente plaque engendrait un problème de sécurité pour les joueurs.

Une Commission de sécurité passera avant la reprise de la saison de tennis en compagnie de M. JACQUEMARD Denis, président du Tennis Club de Vallan.

M. BEAULIEU François rappelle la nécessité d'élaborer une convention entre la Mairie et le Tennis Club de Vallan dans le cadre de l'utilisation de cette structure sportive. Il a toute latitude pour organiser cette concertation.

#### **Commission Animation**

*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

### **Illuminations de Noël :**

La dépose des décors lumineux s'effectuera la semaine du 22 janvier au 28 janvier.

### **Financement du Bulletin Municipal :**

Le montant de l'impression du Bulletin Municipal s'élève à 1558,70 euros.

Les dons de nos différents partenaires ont permis à la Mairie de recevoir la somme de 965 euros.

Le coût restant dû pour la commune est donc de 543, 70 euros.

### **Campagne kakémonos 2024 :**

Cinq campagnes gratuites ont été demandées. Elles concernent les événements suivants :

- Le vide grenier de Vallan
- La Ronde de Vallan

- L'exposition ART'AMIS
- La kermesse des Ecoles
- Le salon des super héros

### **Food Truck :**

L'Authentique Burger se déplacera sur Vallan les vendredis soir aux dates suivantes :

9 et 23 février	12 et 26 juillet
8 et 22 mars	9 août
5 et 19 avril	6 et 20 septembre
3, 10 et 31 mai	4 et 18 octobre
14 et 28 juin	1 et 15 novembre
6 et 20 décembre	

Lors de ses venues, il se positionnera Place de la Maison Multi-activités citoyenne (MMAC).

### **Commission C.C.A.S.**

*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

Un bénéficiaire a envoyé un courrier de remerciements à la Mairie après la distribution des colis de fin d'année.

### **III-/ PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2024**

Le Maire rappelle le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT qui permet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement, sous certaines conditions.

#### **Article L1612-1 du CGCT**

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,

De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.1612-1 pour les communes, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans les reports), non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant dépenses investissement	291 972,86
remboursement d'emprunt au 1641	19 700,00
Amortissements au 040	835,00
RAR 2022	112 983,75
RAR 2023	42 675,40
Total	115 778,71
<b>Quart des crédits</b>	<b>28 944,68</b>

L'autorisation de crédits sera répartie de la manière suivante :

Chapitre 21	article 2151	27 944,68	<b>28 944,68</b>
	article 2188	1 000,00	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés.**

- Donne son accord pour les autorisations de crédits ci-dessus indiquées pour les budgets de la commune.

## **VI-/COMMUNICATIONS**

- **Liaison Sud-Auxerre : (LISA)**  
Une enquête publique a été mise à disposition des habitants de Vallan en Mairie.  
Aucune remarque n'a été consignée.
- **Augmentation des frais d'entretien :**  
L'entreprise mandatée pour l'entretien de la chaudière alimentant la bibliothèque municipale a augmenté le montant de ses prestations (de 145 à 150 euros).
- **Augmentation du coût de l'électricité :**  
A partir du mois de février, le tarif de l'électricité augmentera de 10 %.
- **Hommage à Raymond Bosco :**  
Dimanche 21 janvier, un hommage à Raymond Bosco, ancien président du Club des Randonneurs de Vallan, sera rendu.
- **Formation concernant l'utilisation d'un défibrillateur :**  
Suite à la pose d'un défibrillateur dans le hall de la Salle de la Fontaine, douze personnes vont recevoir une formation pour l'utilisation de cet appareil.  
Les présidents des associations seront prioritaires afin qu'ils puissent eux-mêmes transmettre les informations à leurs membres.

– **Réunion DDT à APPOIGNY**

Le Maire s'est rendu à une réunion organisée par la DDT à Appoigny.

Les objectifs de cette réunion étaient les suivants :

- 1- Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.
- 2- Recenser les actions en cours et déjà réalisées dans le cadre de la Transition Ecologique.
- 3- Etablir une planification des actions à mener sur notre territoire.

– **Intervention de M. GUILLERMO Servin, chef de projet éolien :**

M. GUILLERMO Servin est venu nous informer d'un projet de financement participatif concernant le projet éolien de Vallan.

Le montant du financement s'élève à 89000 euros.

Ce financement participatif sera ouvert à l'ensemble des habitants de Vallan et plus largement aux habitants de l'Agglomération Auxerroise.

Dans le cadre de ce projet, l'entreprise RWE s'associera à Lendosphère, organisme qui sélectionne des projets d'énergie renouvelable et qui assurera la liaison entre les investisseurs et RWE.

Les fonds investis seront bloqués pendant 3 ans. A l'issue de cette période, ils seront restitués avec les intérêts.

Le taux annuel d'intérêt s'élèvera à 8%.

La souscription à ce financement débutera au printemps 2024.

Si le projet de parc éolien devait être ajourné ou refusé définitivement par suite des différentes études obligatoires, les fonds avec les intérêts seraient maintenus.

Le Conseil municipal prend acte de ce projet.

Une information plus précise sera transmise par RWE à chaque riverain prochainement.

**Point sur les études en cours :**

- Une étude acoustique sera réalisée en ce début d'année 2024 sur une période de 4 semaines.
- Concernant l'étude paysagère, un photomontage est en cours de réalisation afin de percevoir l'impact visuel des éoliennes dans notre paysage.
- L'étude environnementale se terminera fin février 2024. Cette étude permettra de connaître l'impact d'un tel projet sur la faune locale. (migration des oies cendrées, chauves-souris...)
- Une étude d'accès est en cours. Cette étude permet de prévoir les routes et chemins qu'il sera nécessaire d'emprunter pour amener les pâles mesurant 70 m de long.
- Le mât déjà installé pour mesurer la vitesse du vent restera 2 ans.

**Prochaine réunion du Conseil : 29 février 2024 à 19 h 30**

La séance est levée à 21H50.

Fait et délibéré, le dix-huit janvier deux mil vingt-quatre.

Le Maire,  
Bernard RIANT



Véronique PIERRON  
(absente excusée)

Joël NAIN

Thierry GUENARD  
(absent excusé)

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH  
(absent excusé)

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT  
(absente excusée)